

Circulation et stationnement

La ville dispose de nombreuses zones de stationnement.

Les parkings

- Parking du complexe sportif Jesse Owens (Rue de l'Europe)
- Parking de la piscine (Rue de l'Europe)
- Parking des Champs-Foux (avenue Pierre Brossolette) :
 - 38 places en zone bleue
 - 65 places libres
- Parking du Marché (avenue Charles de Gaulle) :
 - 85 places (gratuit)
- Parking de la Cité administrative :
 - 50 places (gratuit) le samedi de 9h00 à 19h00 et le dimanche de 9h00 à 13h30 sur les emplacements marqués Chilly-Mazarin uniquement
- Parking rue Pasteur (à proximité de la police municipale) :
 - 50 places (gratuit – zone bleue)
- Parking de l'église
- Parking de la gare
- Parking Rol Tanguy (Rue des Rossignols)
- Parking du groupe scolaire Jean de la Fontaine
- Parking de la Maison de la Petite Enfance
- Parking de la Maison de la Petite Enfance
- Parking avenue de Carlet (entre l'espace jeune et le collège des Dînes Chiens)
- Parking de la Maternelle
- Parking du Château
- Parking du cimetière

Les zones bleues

Les emplacements en zone bleue (applicable le dimanche, uniquement autour du marché) offrent également la possibilité de se garer gratuitement pour une durée d'1h30. Des disques sont à votre disposition à l'accueil du centre administratif, de l'espace France Services, de la police municipale et chez vos commerçants préférés.

Retrouvez tous les parkings et les emplacements de stationnement sur la carte ci-dessous (il est possible de filtrer pour ne visualiser que les stationnements en cliquant sur le carré à gauche du logo et de zoomer).

aut

En savoir +

[Plan des zones bleues](#)